

Dans le cadre de l'évolution de la collecte des déchets, nous vous informons des étapes relatives à la mise en place des Points d'Apports Volontaires sur l'ensemble du territoire.

Vous trouverez en pièce jointe une carte vous indiquant l'état actuel des installations des PAV, ainsi qu'un fichier PDF indiquant la localisation des PAV.

Concernant l'accès des usagers au PAV :

- Pour les **communes collectées habituellement par notre prestataire***, les habitants pourront déposer leur sac d'ordures ménagères dans les PAV, en libre accès, et ce, même s'ils n'ont pas encore reçu leur carte d'accès.

***Val d'Oire et Gartempe / St Bonnet de Bellac / Peyrat de Bellac / St Ouen sur Gartempe / Blanzac / St Martial sur Isop / Gajoubert / Val d'Issoire / Bellac / St Junien Les Combes / Nouic / Mortemart / Blond / Berneuil / Montrol Sénard / Cieux.**

- Pour **les communes collectées par les agents de la communauté de communes* (en régie)**, la collecte en porte à porte est maintenue jusqu'à ce que l'ensemble des PAV soient complètement installés et opérationnels.

***St Georges Les Landes / Les Grands Chézeaux / St Sulpice Les Feuilles / Cromac / Jouac / St Martin le Mault / Lussac Les Eglises / Mailhac Sur Benaize / Arnac La Poste / Verneuil Moustiers / St Léger Magnazeix / St Hilaire La Treille / Tersannes / Azat Le Ris / La Bazeuge / Dinsac / Magnac Laval / Dompierre Les Eglises / Val d'Oire et Gartempe / Oradour St Genest / Le Dorat / St Sornin La Marche / La Croix sur Gartempe / Droux / Villefavard.**